



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PERTURBATION NEIGEUSE

Gap, le 04/03/2020

Les équipements spéciaux obligatoires sur les routes

Une perturbation hivernale, non exceptionnelle pour la saison, est annoncée par Météo-France dès la nuit de mercredi à jeudi et jusqu'à vendredi.

Sur la partie Est du département, au nord d'Embrun, les premières chutes de neige sont prévues dès 900 mètres d'altitude. Sur la partie Ouest, au sud d'Embrun, la limite pluie-neige se situera vers 1 300 mètres.

Les premières précipitations sont attendues vers 03h00 du matin ce jeudi et seront peu actives. L'épisode gagnera en intensité dans l'après-midi et en soirée, avant de se cantonner à la frontière avec l'Isère et la Savoie en cours de nuit de jeudi à vendredi.

Cette perturbation déposera entre 30 et 50 cm de neige fraîche en Guisane et en Clarée et entre 20 et 40 cm dans le Briançonnais, le Queyras, le Guillestrois, le Pelvoux et le Champsaur.

Par ailleurs, **un vent fort** de sud-ouest soufflera en altitude créant un risque de **congères** et de **baisse de la visibilité** sur les cols de Vars, Montgenèvre et le col du Lautaret.



Pour rappel, **le port d'équipements spéciaux, pneus neige et / ou chaînes, est obligatoire** sur les routes enneigées. Il est nécessaire de savoir monter ses chaînes **avant de prendre la route** et d'équiper son véhicule **par anticipation** sur les aires de chaînage, **hors des voies de circulation**.

Les forces de police et de gendarmerie veilleront au respect de ces obligations.

Vigilance « orange » : risque d'avalanches de 4 sur 5

Ces nouvelles précipitations de neige ou de pluie sur un **manteau neigeux instable augmentent considérablement le risque d'avalanches**. Pour la journée de vendredi, le risque sera évalué à 4 sur 5, soit le risque maximal (le niveau 5/5 concernant le risque d'avalanches sur des zones habitées).



- Ne vous engagez pas en dehors des pistes balisées et sécurisées.
- Ne franchissez pas les filets interdisant l'accès aux pistes.
- Reportez vos sorties en dehors des domaines skiables.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 18 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

1 / 1

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex